



## COMPTE-RENDU

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 02 JUIN 2022

**PRESENTS** : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mmes GAUDIN – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – GOURON – M CHAUMONT – Mme LEMELIN – Mme CORTET – M CHEVALLIER – Mme TIBERGHEN – M PRETRE – Mme BERTRAND – M DENIS

**ABSENTS EXCUSES** : Mme LE GALLOU Annick a donné pouvoir à M CHAUMONT Philippe

**SECRETAIRE** : M PRETRE Théophile

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 MARS 2022

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, signale au Conseil Municipal, que le compte-rendu a été modifié suite à une erreur matérielle dans la transcription des votes concernant la délibération attributive des subventions 2022 en ce sens que, l'aide de 1 000 € octroyée pour la bibliothèque avait bien été approuvée en Commission Finances le 9 mars 2022 et votée le 17 mars 2022, mais n'avait pas été inscrite sur la délibération.

Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire, informe que l'Association du Barbillon Bonnychon a renoncé à l'octroi de sa subvention en 2022.

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### INFORMATION DECISIONS PRISE PAR LE MAIRE

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal de la décision prise depuis le Conseil Municipal du 17 mars 2022, à savoir :

2022_003	Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de la restauration de l'Eglise Saint-Aignan – Tranche optionnelle 2 (Nef et ses bas-côtés)
2022_004	Convention « Conseil en énergie partagé » entre la Commune de Bonny-sur-Loire et l'ADIL 45-28
2022_005	Acceptation don fait à la Commune de Bonny-sur-Loire

#### 2022\_D019 MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,

- DECIDE d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, à savoir :

- Publicité par affichage sur les 9 panneaux de la Commune de Bonny-sur-Loire situés sous le porche de la mairie, Rue de la Villeneuve, Rue de Bon Cœur, Les Puisseaux, Grande Rue, les Loups, Le Coudray, Le Buisson, Les Zodors,

ET

- Publicité par publication papier au sein de la Mairie de Bonny-sur-Loire,

ET

- Publicité sous forme électronique sur le site de la Commune de Bonny-sur-Loire,

**2022\_D020 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE LOTISSEMENT « LES VARICHARDS » – EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal pour le budget annexe Lotissement « Les Varichards » - Exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Lotissement « Les Varichards » du Receveur Municipal.

**2022\_D021 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE LOTISSEMENT DES VARICHARDS – EXERCICE 2021**

Parallèlement au Compte de Gestion 2021, le Compte Administratif 2021 du budget annexe lotissement « les Varichards » de la commune fait ressortir un résultat d'investissement de 0.00 € et un résultat de fonctionnement de 0.00 €.

**2022\_D022 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 0.00 €.

**2022\_D023 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES VARICHARDS » DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DONNE son accord pour l'inscription au budget annexe Lotissement « Les Varichards » de la Commune de Bonny-sur-Loire 2022 des crédits nécessaires.

**2022\_D024 APPROBATION COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR BUDGET COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE - EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du budget communal du Receveur Municipal.

**2022\_D025 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2021**

Parallèlement au Compte de Gestion 2021, le Compte Administratif 2021 du budget de la commune fait ressortir un déficit d'investissement de 40 228.89 € € et un excédent de fonctionnement de 503 005.83 €.

**2022\_D026 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 286 135.89 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 216 869.94 €.

**2022\_D027 APPROBATION RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE – EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-PREND ACTE

Et

-N'EMET PAS D'OBJECTION sur le rapport d'activités présenté.

**2022\_D028 MISE A DISPOSITION TERRAIN POUR FUTURE RECONSTRUCTION DU FOYER-LOGEMENTS LES MYOSOTIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 (Dix-huit) voix POUR, 0 (Zéro) voix CONTRE et 1 (Une) Abstention,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DECLARE ne pas disposer de terrain d'une surface minimale de 8 000 m<sup>2</sup> sur la Commune de Bonny-sur-Loire afin d'y reconstruire la Résidence Autonomie intercommunale,
- DECLARE ne pas faire appel à candidature.

**2022\_D029 CESSION PARCELLE AB 191 APPARTENANT A LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 (Dix-huit) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE et 0 (Zéro) Abstention,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DECIDE de céder les 60 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AB n° 191, moyennant l'euro symbolique (UN EURO),
- AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, en l'Office de Maître CAUQUY Philippe, notaire à BONNY-SUR-LOIRE. L'ensemble des droits, frais et taxes est à la charge exclusive de l'acquéreur, qui s'y engage expressément.

**2022\_D030 CESSION TERRAIN LOTISSEMENT « LES VARICHARDS » CADASTRE E 1091**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 (Quinze) voix POUR, 3 (Trois) voix CONTRE et 1 (Une) Abstention,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DECIDE de céder le lot n° 18 du Lotissement « Les Varichards », cadastré E n° 1091, moyennant le prix de 13 750 € HT (Treize mille sept-cent-cinquante EUROS), soit 16 500 € TTC (Seize mille cinq cents EUROS),
- AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT,

- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais des acquéreurs, en l'Office de Maître CAUQUY Philippe, notaire à BONNY-SUR-LOIRE. L'ensemble des droits, frais et taxes est à la charge exclusive des acquéreurs, qui s'y engagent expressément.

#### **2022\_D031 CESSION IMMEUBLE CADASTRE AD 374 APPARTENANT A LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DECIDE de céder l'immeuble cadastré AD n° 374, aux personnes actuellement locataires, moyennant le prix de 60 000 € TTC (SOIXANTE MILLE EUROS),
- AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais des acquéreurs, qui s'y engagent expressément, en l'Office de Maître CAUQUY Philippe, notaire à BONNY-SUR-LOIRE, représentant le vendeur, auquel est associé Maître SOUESME, notaire à SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE, représentant les acquéreurs.

#### **2022\_D032 APPROBATION DEVIS ENEDIS POUR TRAVAUX ALIMENTATION EN ELECTRICITE - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PILORI » DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE – EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 (Dix-huit) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE, et 0 (Zéro) Abstention,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DONNE un avis favorable à l'extension du réseau ENEDIS rue du Pilori,
- AUTORISE le Maire à régler les travaux de renforcement du réseau d'électricité suivant le devis fourni par ENEDIS le 18 mai 2022 et s'élevant à la somme de 11 489.30 € HT.
- CONFIRME que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget annexe Lotissement « Le Pilori » de la Commune de Bonny-sur-Loire – Exercice 2022, article 605.

#### **2022\_D033 ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables pour la somme de 36.00 € correspondant à des années antérieures.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Primitif 2022 de la commune à l'article 6541.

#### **2022\_D034 OUVERTURE ALSH PERISCOLAIRE GARDERIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- DONNE un avis favorable pour l'élargissement de l'ouverture de l'ALSH périscolaire Garderie jusqu'à 18 h 30 à compter de l'année scolaire 2022/2023.

#### **2022\_D035 AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- VALIDE le règlement intérieur modifié de l'ALSH périscolaire Garderie,
- INDIQUE que son application entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2022/2023.

#### **2022\_D036 TARIFS ALSH PERISCOLAIRE GARDERIE & EXTRASCOLAIRE PETITES VACANCES – RENTREE SCOLAIRE 2022/2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- VALIDE les nouveaux tarifs de l'ALSH périscolaire Garderie et ALSH extrascolaire Petites Vacances,
- INDIQUE que son application entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2022/2023,
- INDIQUE que les recettes correspondantes seront recouvrées à l'article 7066 du budget communal.

#### **2022\_D037 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENTRE LA CAF DU LOIRET ET LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE la convention territoriale globale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention territoriale globale avec la CAF du Loiret,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **2022\_D038 PARTICIPATION COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE POUR LE TOUR DU LOIRET DU 13 MAI 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur JOJON Jean-Claude, Adjoint au Maire et rapporteur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler la facture n°2022-09 du 19 mai 2022 d'un montant de 3 000.00 € au Comité d'Organisation du Tour du Loiret,
- INDIQUE que le mandatement sera effectué à l'article 6232 du budget communal – Exercice 2022.

#### **2022\_D039 DEMANDE DE SUBVENTION D'ACTION SPECIFIQUE 2022 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MANIFESTATION CULTURELLE SALON D'ART D'AUTOMNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame GAUDIN Evelyne, Adjointe au Maire et rapporteur,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE une aide financière de 1 300 € auprès du Conseil Départemental du Loiret ainsi qu'un trophée qui sera remis lors de l'inauguration par le Conseiller Départemental ou son représentant,
- INDIQUE que les crédits ont été prévus au budget communal 2022, article 7473.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ informe les élus qu'il a reçu un courrier de remerciement de l'organisatrice pour le chaleureux accueil de la municipalité lors du rassemblement des vieux camping-cars à l'ascension.

▶ informe que le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire a nommé un Conservateur bénévole référent (Monsieur Igor Babou) et une Conservatrice adjointe (Madame Joëlle Le Marec) aux sites Les Iles de Bonny et Les Loups.

▶ évoque l'avancée des travaux de restauration de l'Eglise avec un diagnostic de la charpente en mauvais état.

▶ évoque les travaux de trottoirs Faubourg Villeneuve, reste les entourages d'arbres à faire. L'entreprise rencontre des problèmes pour avoir les barrières.

▶ informe que les travaux du nouveau forage ont commencé le 30 mai 2022 avec une mise en service prévue fin juin/début juillet 2022.

▶ informe les élus qu'il rencontre Monsieur Néraud Frédéric de Tourisme Loiret pour labelliser la Commune de Bonny-sur-Loire en « Village de caractère » du Loiret.

⇒ **Madame GAUDIN Evelyne** ▶ évoque l'organisation du 14 juillet 2022. Elle fera appel à des élus volontaires pour tenir 8 stands de jeux de 15 h 00 à 17 h 00.

▶ évoque l'organisation du vide-greniers du 4 septembre 2022. Là également, elle aura besoin d'élus bénévoles.

▶ informe les élus que le 4<sup>ème</sup> envoi de grès (8 000 kgs/2695 pièces) pour l'Amérique est parti le 31 mai 2022.

⇒ **Madame SERRANO Christiane** ▶ évoque un problème d'internet à la bibliothèque municipale depuis avril 2022. Monsieur JOJON indique que la box a été reparamétrée et que tout devrait de nouveau fonctionner. Merci de prévenir la mairie si le problème persiste.

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ▶ souhaiterait que tous les élus aient une pensée pour Monsieur COLLET Jean, Ancien Conseiller Municipal de 1983 à 1989, Ancien Chef de Centre des pompiers de Bonny-sur-Loire de 1985 à 1997, décédé le 21 mai 2022. Il habitait où se trouve l'actuelle Maison de Santé et était vendeur de cycles.

⇒ **Monsieur LECHAUVE Michel** ▶ souhaiterait que la Commission Travaux de penche sur l'avenir du Lavoir et la dangerosité des peupliers.

⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ demande ce qui peut être fait lorsque les habitants font du bruit entre 12 h 00 et 13 h 30, le bulletin municipal 2022 mentionnant l'interdiction depuis janvier 2022.

⇒ **Monsieur CHEVALLIER Philippe** ▶ demande la procédure en cas de présence d'un nid de frelons asiatiques dans un terrain en friche. Le policier municipal rédigera un courrier au propriétaire du terrain.

La séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,  
  
Michel CHAILLOU